

AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC D'UN PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VITRY-SUR-SEINE

Suite à l'avis favorable du Conseil municipal de Vitry-sur-Seine en date du 28 juin 2021 et suite à l'arrêté territorial n°A2021-592 en date du 29 juin 2021 du président de Grand-Orly Seine Bièvre, le Conseil territorial Grand-Orly Seine Bièvre a fixé, par délibération en date du 9 novembre 2021, les modalités de mise à disposition au public d'un dossier relatif au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Vitry-sur-Seine.

Ce projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme a pour objet de répondre à la nécessité d'ajuster et de préciser quelques règles au regard de l'avancement de projets dans l'opération d'intérêt national, dans la zone d'aménagement concerté RN7 et de projets à destination de commerces ou d'accueil du public dans des jardins.

Ce projet a donné lieu, de la part de la Mission régionale de l'Autorité environnementale, à la décision n°MRAe IDF-2021-6487 en date du 8 septembre 2021 à un avis de non soumission à évaluation environnementale.

La mise à disposition du dossier au public se déroulera du mardi 30 novembre au jeudi 30 décembre 2021, à l'Hôtel de ville de Vitry sur Seine, sis 2 Avenue Youri Gagarine, 94400 Vitry-sur-Seine et sur le site internet de la commune de Vitry-sur-Seine.

Les pièces du dossier de modification simplifiée du PLU et un registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé, seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel de ville de Vitry sur Seine, au service des études urbaines et planification de la direction aménagement foncier urbanisme (*bureau 20, zone verte, étage -1 de l'Hôtel de ville*), pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires suivants : *du lundi au vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30*

Le public pourra prendre connaissance du dossier, au format papier et sur un poste informatique, et consigner ses observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au président de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre (bâtiment Askia, 11 avenue Henri Farman, BP748, 94398 Orly Aéroport Cedex, à l'attention de la direction générale adjointe Développement et transition écologique).

En outre, les pièces du dossier et un registre dématérialisé sont également mis à la disposition du public pendant ce délai sur le site internet de la commune de Vitry sur Seine : <http://www.vitry94.fr/> dans la rubrique Services / Urbanisme Foncier / Le Plan Local d'Urbanisme.

Les observations du public émises sur les registres seront enregistrées et conservées.

Au terme de la mise à disposition au public du dossier, un bilan sera établi et relatera les conditions matérielles de la mise à disposition et examinera les observations, propositions et contre-propositions recueillies. Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des avis des personnes publiques associées, sera soumis pour avis au Conseil municipal de Vitry-sur-Seine, puis présenté au Conseil Territorial Grand-Orly Seine Bièvre en vue de son approbation. La modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Vitry-sur-Seine entrera en vigueur à l'issue de l'exécution des formalités prévues au code de l'urbanisme.